



## NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 -COMMUNE DE PONT SUR SAMBRE-

- **Contexte et constat** : comme nos concitoyens, nous avons subi des hausses des prix de l'alimentation et de l'énergie. Cela a marqué notre budget de fonctionnement et c'est sans surprise, que ces hausses continueront en 2023. Il convient donc de faire preuve de prudence dans les finances communales pour l'année à venir.

D'un point de vue purement comptable, la commune a changé de nomenclature pour passer à la M57.

-**Objectifs** : continuer à supporter l'augmentation des coûts et essayer de concrétiser les projets.

-**Présentation du budget primitif 2023** :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	RECETTES	BP 2022	BP 2023
011-Charges générales	867 331.41	873 500.00	013-atténu.charges	15 000.00	3 500.00
012-Charges de personnel	1 242 500.00	1 333 200.47	70-produits des services	73 500.00	88 300.00
65-Autres charges gestion courante	171 448.94	178 243.94	73-impôts & taxes	1 189 000 .00	1 225 000.00
66-Charges financières	20 810.00	19 092.00	74-dotations & particip.	675 600.00	712 400.00
67-Charges exceptionnelles	1 000.00	500.00	75-Autres produits	18 010.00	24 000.00
042- op. transfert entre sections	71 248.23	52 000.00	77-produits exception.	20 500.00	0.00
022-dépenses imprévues	11 367.25	0.00	042-op.transfert sections	0.00	0.00
023-virement en investissement	360 000.00	247 760.59	002-excédent fonctionnt	754 095.83	651 097.00
<b>TOTAL :</b>	<b>2 745 705.83</b>	<b>2 704 297.00</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>2 745 705.83</b>	<b>2 704 297.00</b>

Les dépenses de fonctionnement continuent d'augmenter. Le coût du personnel se maintient. Les dépenses inscrites au 66 représentent les intérêts de la dette.

En recettes de fonctionnement : toutes les recettes ont été chiffrées avec précaution. Depuis l'année dernière, le remboursement des frais de personnel est réparti entre le 013 et le 77, d'où la différence entre les montants inscrits.

Les recettes sont nettement en baisse par rapport à l'année précédente. Les dotations de l'Etat continuent de baisser. L'attention est de rigueur.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2022	BP 2023	RECETTES	BP 2022	BP 2023
16- Rembourst du capital dette	56 068.00	57 777.00	10- Dotations	25 800.00	16 000.00
20- Immobilisations incorporelles	14 681.23	5 074.00	1068- Excédent de fonct.capitalisé	143 802.23	71 485.95
204- Subventions d'équipement	300 773.00	2 687.69	13- Subventions	25 032.00	2 168.00
21- Immobilisations corporelles	94 558.00	100 000.00	021- Virement de la section fonct.	360 000.00	247 760.59
23- Immobilisations en cours	16 000.00	152 389.90	040- Opérations d'ordre	71 248.23	52 000.00
041- Opérations patrimoniales	0.00	46 183.00	041- Opérations patrimoniales	0.00	46 183.00
001 – Déficit d'investisst 2022	0.00	28 596.53	001- Excédent d'investisst 2022	34 971.08	0.00
<i>Restes à réaliser au 31.12.2022</i>	<i>209 783.21</i>	<i>59 268.37</i>	<i>Restes à recouvrer 31.12.2022</i>	<i>31 009.90</i>	<i>16 378.95</i>
<b>TOTAL :</b>	<b>691 863.44</b>	<b>451 976.49</b>	<b>TOTAL :</b>	<b>691 863.44</b>	<b>451 976.49</b>

Les travaux d'investissement devraient porter sur la réfection de la route de Berlaimont, pour laquelle nous sommes en attente du montant définitif des travaux.

Des demandes de financement ont été faites, pour le remplacement du portail et la réfection de la toiture de l'école primaire ; la mise en place de la sirène de la mairie et le changement de l'éclairage en led pour la salle des sports.

La principale ressource d'investissement provient du virement de la section de fonctionnement, du chapitre 021 au 023.

### - Calcul des ratios :

Des montants prévus au budget primitif, des ratios sont calculés. Ils vous sont présentés ci-dessous :

1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	977,06
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	834,30
3 Dépenses d'équipement brut / population	127,43
4 Encours de dette / population	314,53
5 DGF / population	16,66
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	55,45 %
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	119,93 %
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	15,27 %
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	37,70 %
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	- 17,11 %

### - Taux d'imposition :

La fiscalité locale est une partie primordiale de nos ressources. Le taux de la taxe départementale des propriétés bâties est de 41.29 %. Quant à celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, il est maintenu à 50 %.

Cette année, nous devons de nouveau voter le taux de la taxe d'habitation sous la nouvelle dénomination de « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ». Le choix a été fait de maintenir le taux appliqué précédemment soit 18 %.